

Procès-verbal du Conseil d'UFR Sciences humaines du 16 octobre 2025.

Membres présents

Enseignants : M^{mes} et MM. : Laurent Auzoult-Chagnault, Sophie Baby (visio), Renaud Brochard, Pierre de Oliveira, Karine Durand, Anne Jegou, Christian Stein.

Enseignants excusés : Philippe Gonin (proc. A. Jegou), Héloïse Haliday (proc. P. de Oliveira), Isabelle Marinone (proc. S. Baby), Marjorie Roques (proc. A. Laurent abs.), Jean-Pierre Thibaud (proc. L. Auzoult-Chagnault), Édith Sales-Wuillemain (proc. L. Auzoult-Chagnault).

Usagers : Lyssandre Baron, Chloé Aublanc

Usagers excusés : Gaëtan Cintrat (proc. C. Aublanc), Louis Lafoucrière (proc. C. Aublanc), Chloé Pottier-Dumoulin (proc. L. Prost abs.)

Personnels BIATSS : M^{mes} Edwige Prat-Béliard, Manon Lerat.

Personnalités extérieures excusées : Émilie Bellano (proc. Chr. Stein), Laurence Boulenger (proc. Chr. Stein), Christelle Millot (proc. A. Jegou), Guillaume Sandell (proc. P. de Oliveira).

Invités : M^{mes} et M. Céline Cunin (RA), Nathalie Thomas (RP), Hervé Mouillebouche (doyen).

Le doyen Mouillebouche ouvre la séance à 14h. Il explique la présence, en visio, de Sophie Baby, MCF en histoire contemporaine, qui remplace Matthieu Gateau. Ce dernier, élu professeur, a quitté le corps des MCF. Il est remplacé par le candidat suivant sur la liste déposée lors des dernières élections.

1. Approbation du PV provisoire du conseil du 3 juillet 2025

Adopté à l'unanimité.

2. Informations de rentrée

Effectifs globaux de primo-entrants en légère hausse, mais avec des baisses en géo-aménagement et musicologie.

Céline Cunin présente les mouvements chez les personnels BIATSS.

Une modification de l'organisation administrative de l'UFR a été effectuée : un des trois postes du secrétariat de direction et secrétariat général a glissé au service de scolarité. Une nouvelle répartition des missions a été mise en place entre M^{me} Prat-Béliard et M^{me} Pichot.

Edwige Prat-Béliard s'occupe du secrétariat de direction et du secrétariat général, de la communication (site internet, JPO), de la diffusion des circulaires aux enseignants et reprend la gestion des personnels BIATSS.

Émeline Pichot continue de suivre le service des enseignants et gère en plus les actes de carrière des enseignants (demande cumul d'activités, CRCT, arrêts maladie, avancement de grade, retraite) ainsi que les formulaires de déplacement et la distribution des cartes multiservices.

Charlotte Fournier-Ferrer, recrutée en septembre, occupe le nouveau poste en scolarité psychologie, chargée également de missions transverses pour tous les départements (CPGE, candidatures internationales).

Nicolas Geva, recruté en septembre (sortant de concours ADJAENES) s'occupe de la scolarité histoire et de la musicologie.

Nicolas Wagner, titulaire, arrivé en septembre par voie de mutation prend le poste de secrétaire pédagogique L2 psycho.

M^{me} Cunin signale l'arrivée de Florence Chagneux et de Clémentine Labrut au LIR3S et de Sophie Fallot à l'antenne financière (suite à la mutation de M^{me} Fariza Kaufmann).

Et enfin Estelle Lion retrouve son poste au secrétariat pédagogique d'histoire.

Mouvements à venir

Anthony Chaussalet, secrétaire pédagogique HAA, démissionne au 31 octobre 2025.

Agathe Bérille (CDD), actuellement secrétaire pédagogique de L1 psycho, a émis le souhait de glisser sur le poste de M. Chaussalet, ce qui lui a été accordé. Elle sera remplacée en L1 psycho par Julia Gangniau, avec une semaine de tuilage fin octobre.

Ce glissement permet une transmission des dossiers entre M. Chaussalet et M^{me} Bérille en octobre puis une transmission entre Agathe Bérille et Julia Gangniau en novembre.

Enfin, l'UBE a accepté d'assurer à 100 % le salaire de la secrétaire L3pro/M2 psycho, qui était précédemment gagé à 50 % sur les dotations du SEFCA.

H. Mouillebouche présente les mouvements chez les enseignants-chercheurs.

Rappels des enseignants dont l'élection avait été annoncée au conseil de juillet :

Promotions MCF/ PR :

Valérie Facchinetti en géographie-aménagement.

Matthieu Gateau en sociologie.

Arnaud Witt en psychologie du développement.

Recrutements :

Océane Boudeau, MCF en musicologie.

Léa Entzmann, (anciennement ATER à Dijon) MCF en psychologie cognitive.

Claire Maingon, PR histoire de l'art contemporain.

Stéphanie Mottey, PRAG anglais.

Les deux chaires de professeur junior rattachées à notre UFR, annoncées l'an dernier ont été pourvues en septembre, pour une rentrée au 1^{er} octobre :

Valérie Godefroy, CPJ psychologie, (service de 96 h dans notre UFR).

Ange Potin, CPJ Bruno Latour (service inconnu).

3. Informations générales

Salon Studyrama : il aura lieu les 21 et 22 novembre 2025 de 9h à 16h le vendredi et de 10h à 17h le samedi.

L'UBE a obtenu que son stand soit placé au centre du salon Studyrama. Chaque composante disposera d'un stand, pouvant accueillir 2 à 3 personnes, ce qui n'est guère satisfaisant pour représenter 6 départements.

L'an dernier, le stand SH avait été tenu par des personnes aux compétences transverses (E. Prat-Béliard le vendredi, H. Mouillebouche et N. Thomas le samedi). Comme la très grande majorité des visites concernent des étudiants intéressés par le département de psychologie, il serait souhaitable que les enseignants de ce département puissent se relayer pour assurer une présence sur le stand.

Archives : pour toutes les années multiples de 5 (2025) un échantillonnage des copies et des productions administratives doit être prélevé pour être déposé aux archives départementales. Pour mettre en place cette disposition, le doyen a pris contact avec M. Bouyer, directeur des archives de la

Côte-d'Or, qui va organiser ce prélèvement, en liaison avec les étudiants du master archives (stage) qui travailleront sous le contrôle d'Hervé Murit, archiviste de l'UBE.

Les membres du conseil demandent que les étudiants chargés de la collecte soient clairement identifiés et que leur passage soit signalé en amont par une autorité compétente.

TEDS (Transition écologique pour un développement soutenable)

Les grandes lignes de cet enseignement ont été présentées lors du conseil de juillet.

Les discussions se poursuivent avec d'une part, les directeurs de département, d'autre part, François Weckerlé, VP DD, pour mettre en place ces enseignements dans l'UFR Sciences humaines.

Les textes ministériels imposent un enseignement de 30 h, permettant l'obtention de 3 ECTS.

Pour les modalités d'application, ces 30 h peuvent être diffusées sous forme de MOOC (ce qui n'est pas souhaité par l'UBE) et les 3 ECTS peuvent être surnuméraires (en plus des 120 ECTS annuels).

- Dans le présent contrat, il est difficile d'introduire 30 h d'enseignement (à coût constant). Le TEDS pourra apparaître sous la forme de conférences de début d'année, éventuellement de TD lors de la semaine de tutorat ; et l'on peut identifier ce qui, dans nos enseignements actuels, pourrait ressortir du TEDS.
- Dans le prochain contrat, le TEDS devra être clairement intégré à la maquette de L2 (sous peine de perdre nos accréditations).

Christian Stein fait remarquer qu'à l'université de Clermont-Ferrand-Auvergne, le module est hors de calcul de la licence. Il redoute que le module fasse baisser la part du disciplinaire.

Le doyen remarque qu'il est difficile d'obtenir un fort taux de présence en TEDS s'il n'y a pas d'évaluation de la matière. Une solution envisagée serait de proposer une conférence en première semaine de L1. Cette première semaine, traditionnellement réservée au tutorat, pourrait être plus densément occupée, avec des conférences transverses et mutualisées, qui pourraient être dispensées en regroupant plusieurs UFR : conférences sur le TEDS, les VSS, les consignes de scolarité, les outils numériques et les outils du centre de documentation, etc. Le doyen s'est assuré que les grands amphithéâtres peuvent être facilement mobilisés lors des deux premières semaines de septembre.

Projet CAIRE (Citizen-orientation Artificial Intelligence training for a Responsible Education)

Projet inter-universitaire lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt « compétences et métiers d'avenir ».

Localement, ce projet propose un module « academ'IA », composé de 4h TP + 4h de travail en autonomie, financé pendant 2 ans, et à dispenser dans toutes les licences de l'UBE.

L'intégration et le financement à long terme de ces cours dans l'UFR SH peut être réglé facilement en les intégrant aux actuels cours de CUN, qui sont dispensés dans tous les départements. Contact a été pris avec M. Mazoyer, responsable CUN, qui a pris langue avec la DNUM.

Un problème collatéral est que l'équipe CAIRE a besoin de deux salles spécifiques pour la formation à l'IA, et le centre de documentation leur a proposé de s'installer à la place de la B2UFR, qui pourrait être « démenagée » et rapatriée dans la BU droits-lettres.

Le conseil dit sa surprise de ne pas avoir été consulté sur l'usage de la B2UFR.

Christian Stein remarque que ce lieu ne concerne pas uniquement l'UFR Sciences humaines (histoire, géo, histoire de l'art, archéologie), mais qu'il conserve également les fonds de civilisation des Langues et des Lettres classiques ; il faudrait donc avertir les doyens de ces UFR.

Anne Jegou se demande pourquoi seule la BS d'histoire-géo est concernée, et pas la BS de lettres. Elle demande quel est le statut de cette BS, et sous quelle condition sa gestion a été laissée au centre de documentation. Elle tient à préciser que c'est une salle de travail très importante pour les étudiants. La qualité de cette bibliothèque de proximité serait perdue dans l'éventualité d'un déménagement.

Christian Stein craint un désherbage excessif, au profit d'une salle à vocation économique ; choix qui se fera au détriment des étudiants.

Sophie Baby demande que l'UFR langues soit mobilisée à nos côtés pour défendre cette bibliothèque.

M. Baron propose une motion, qui est rédigée collectivement.

« Le conseil d'UFR, ayant appris que la bibliothèque de section Histoire / géo / archéo / histoire de l'art, allait être « démenagée » pour laisser la place à des salles d'informatique dédiées à l'IA, proteste vigoureusement contre cette décision, qui est sans doute une maladresse, mais qui pourrait passer pour une provocation.

Le conseil d'UFR regrette de ne pas avoir été consulté en amont, et d'être ainsi mis devant le fait accompli. Cette bibliothèque, qui accueille également des fonds provenant des UFR Langues et Lettres-Communication, représente un outil pédagogique indispensable, et, s'il est possible de la déplacer, il n'est pas concevable de la réduire ou de la détruire sans l'accord des équipes qui l'ont rassemblée.

Le conseil d'UFR ne comprend pas comment des locaux, qui lui ont été attribués depuis la construction du bâtiment (extension Lettres) peuvent être ainsi accaparés pour un projet essentiellement scientifique, dont la présence semble assez incongrue au milieu des sciences humaines.

Le conseil d'UFR demande que, si le déplacement de ces bibliothèques de sections est indispensable, elles retrouvent le même espace (354 m²) et la même longueur de rayonnage dans la bibliothèque Droit-Lettres, et que les espaces ainsi libérés restent à la disposition des UFR Droit-Lettres. »

La motion est votée à l'unanimité.

Réforme de la formation des futurs enseignants des 1^{er} et 2nd degrés.

Christian Stein met en garde contre la licence du professorat des écoles, qui n'assure pas une formation disciplinaire spécifique. En cas d'échec, les étudiants se retrouvent sans diplôme, et doivent recommencer un cursus entier.

Nouveau CAPES au niveau L3. Difficile de préparer en même temps le capes et la licence. En cas de réussite au CAPES, les étudiants auront 1 an de sursis pour obtenir la licence.

Pour cette année, le département d'histoire a mis en place un module de préparation théorique d'une trentaine d'heures, sans formation disciplinaire.

4. Renouvellement du conseil de composante

Céline Cunin précise que l'UFR SH est concernée par les élections pour le collège des personnels BIATSS (1 siège) et pour le renouvellement complet du collège des usagers (13 sièges). L'élection se fera par vote électronique les 2 et 3 décembre 2025.

M. Lyssandre Baron, assesseur étudiant, a transmis au doyen sa lettre de démission, qui prendra effet à compter du 12 décembre. Il démissionne pour se consacrer à ses études et à l'UNEF, et pour permettre le renouvellement des responsables usagers. Il remercie le conseil pour ses années de collaboration.

Le doyen rappelle qu'ils ont collaboré ensemble depuis la direction du département d'histoire ; il remercie M. Baron pour son investissement, notamment pour les nombreuses propositions dont il a été porteur au profit des étudiants.

5. Intervention de M^{me} Anne Jegou (référente VSS)

Anne Jegou réagit au memento envoyé aux « nouveaux enseignants » :

« L'enseignant veillera bien sûr à ne pas avoir de propos inutilement choquants, blessants ou discriminants. Comme il doit être amené à évaluer en toute impartialité le travail des étudiants, il est vivement conseillé de n'entretenir avec ceux-ci que des relations strictement professionnelles. »

Elle rappelle les graves événements survenus en musicologie quatre ans auparavant. Le conseil de n'entretenir avec les étudiants que des relations strictement professionnelles doit être plus fortement affirmé, en précisant que cette règle s'applique aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'établissement.

Chloé Aublanc pense que la précision géographique n'est pas nécessaire ; les relations doivent rester professionnelles en toute circonstance.

Laurent Auzoult-Chagnault ajoute qu'en dehors des aspects de liberté et de vie privée, il y a la problématique de la neutralité face à l'évaluation, voire simplement à la participation au jury, ce qui exclut tout lien non professionnel entre usagers et enseignants.

Christian Stein rappelle le devoir d'exemplarité des agents publics.

Chloé Aublanc insiste sur le rapport d'autorité dans des relations dissymétriques. Les étudiants sont de jeunes adultes, mais ils ne sont pas toujours en mesure d'appréhender ce rapport d'autorité.

Sophie Baby : il faudrait renforcer ce paragraphe par des citations d'articles de loi, comme dans le reste du memento.

Nathalie Thomas rappelle que le CA a évoqué le 14 octobre la rédaction d'un document à distribuer à tous les nouveaux enseignants.

Sophie Baby pense qu'on pourrait s'inspirer de la charte du doctorat, qui est très explicite sur les relations entre encadrants et doctorants.

6. Conseil de perfectionnement, règlement intérieur

Les conseils de perfectionnement de musicologie et d'HAA ont besoin d'être partiellement renouvelés. Ils seront examinés lors du prochain conseil d'UFR.

Proposition du nouveau règlement intérieur de musicologie

Christian Stein et Nathalie Thomas remarquent que le point 4.3 sur le non-renouvellement des candidatures des directeurs est ambigu, et risque d'amener des blocages dans un département à faible effectif.

Le doyen demande que le règlement soit voté en l'état, afin de pouvoir être rapidement opérationnel. Il pourra être modifié lors d'un prochain vote.

Le nouveau règlement intérieur de musicologie est adopté à l'unanimité.

7. Point financier, convention-subvention

Convention

Céline Cunin présente les tarifs des livres du LIR3S « Rencontres du Clos-Vougeot 2025 – Mutations, nouvelles pratiques et innovations dans les vignobles du monde à l'épreuve des événements et crises extrêmes », qui sont votés à l'unanimité.

Prix public 27.96 € HT, prix libraires 19.57 € HT et prix étudiants et colloques 22.36 € HT.

Budget

La dotation de fonctionnement de l'UFR de 101 000 € reste identique à l'année précédente.

Céline Cunin présente le budget de l'UFR qui est encore en préparation, notamment les dotations de fonctionnement attribuées aux 6 départements.

Le principe de répartition des sommes allouées aux départements est inchangé : 50 % fixe et 50 % proportionnel aux effectifs. La dotation master a été retravaillée (300 € par parcours). Les précomptes de téléphone ont été réduits pour mieux coller à la réalité.

Le budget général de l'UFR s'élève à 62 162 € et 38 838 € sont prévus pour les 6 départements.

M^{me} Cunin précise que la CUFPA n'est pas intégrée dans le budget et ne peut pas être anticipée.

Concernant la CUFPA, Laurent Auzoult-Chagnault demande qu'un appel à projet soit lancé dans les départements, basé sur des demandes prévisionnelles qui soient rapides à mettre en œuvre, car les sommes sont en général à dépenser en très peu de temps.

Information sur le système d'information financière SIFAC+

La mise en place du nouveau logiciel de comptabilité va entraîner un blocage des saisies des commandes et des factures pendant le temps du transfert, qui est prévu de janvier à mars 2026. Les personnels auront sans doute à avancer les frais de mission pendant cette période. Des précisions sont attendues de la part du Pôle finances.

Tous les crédits, y compris SEFCA, sont concernés.

Copies d'examens

Le doyen informe le conseil que le pôle logistique vient de commander les copies d'examens et les brouillons pour les 5 UFR du bâtiment Droit-Lettres : 120 000 copies doubles permettant l'anonymat à 0,18 € la copie, soit une somme de 10 800 € pour l'UFR Sciences Humaines (les intercalaires sont faits en interne par le service de reprographie).

8. Questions diverses

Prise en compte de l'engagement étudiant

La loi relative à l'égalité et la Citoyenneté, adoptée le 27 janvier 2017, prévoit que « Les établissements d'enseignement supérieurs élaborent une politique spécifique visant à développer l'engagement des étudiants au sein des associations ».

L'UBE a par conséquent produit une « Charte de l'engagement étudiant », qui précise notamment :

« Chaque mention de diplôme de premier et de deuxième cycle doit reconnaître au moins une activité dans la liste ci-dessus, valorisée à hauteur d'au-moins 3 crédits ECTS ou via un système de bonus s'appliquant aux moyennes calculées. [...] »

L'engagement étudiant doit être visible dans les maquettes. »

Actuellement, les très rares demandes de valorisation de l'engagement étudiant sont traitées dans les jurys de licence, et valorisées sous forme de point de jury.

Pour mettre nos maquettes en conformité avec la charte de valorisation, il faudrait ajouter, pour chaque mention, une formulation générale :

« Les engagements étudiants qui relèvent des compétences, connaissances et aptitudes attendues dans leur cursus, sont valorisés sous forme de points de jury. »

Le conseil discute pour savoir s'il faut préciser la valeur de ces points de jury. Certaines composantes ont fixé un plafond à 0.2 points. Mais l'attribution des points de jury varie beaucoup entre départements, et il semble imprudent de fixer une valeur commune.

M. Baron insiste sur l'importance de la valorisation de l'engagement étudiant et pense que l'attribution de points de jury est satisfaisante. Il demande qu'une communication de ce dispositif soit assurée auprès de tous les enseignants.

Arrêt maladie des enseignants

M. Auzoult-Chagnault fait remarquer que les directeurs de département ne sont pas toujours informés des absences des enseignants et ne peuvent donc pas rechercher d'éventuelles solutions de remplacement. M^{me} Cunin prend note, et donnera des consignes pour que les informations d'arrêt maladie soient transmises aux directeurs.

Les membres du conseil n'ayant plus de questions diverses à poser, le conseil est levé à 15h55.

La secrétaire de séance
Nathalie Thomas



le doyen
Hervé Mouillebouche

